

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Rendu Exécutoire

Publication et ou Notification

Le

Le 7 JUIL 2025
Le Directeur Général Adjoint

Service : Tourisme
Tél : 04 66 56 10 76
Réf : MB-2025-005

Objet : Acte de nomination de mandataires suppléants pour la régie de recettes de la Maison de la Figue de la Communauté Alès agglomération sur la commune de Vézénobres – modificatif à l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté n°2019/0053 du 2 avril 2019 portant acte constitutif d'une régie de recettes de la Maison de la Figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres, modifié par l'arrêté n°2022/0124 du 19 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 portant nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la Maison de la Figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 20 juin 2025,

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la Maison de la Figue de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Vézénobres,

ARRÊTE

L'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 est modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Lise FOSSAT régisseur sera remplacée par Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Sophie BERTONNIER, Barbara VANCANT et MM. Laurent AUGER et Erwan BORNIC, en qualité de mandataires suppléants.

ARTICLE 2 :

L'article 4 de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 devient :

Mmes Magali BONNET, Audrey MISTRAL, Sophie BERTONNIER, Barbara VANCANT et MM. Laurent AUGER et Erwan BORNIC, mandataires suppléants, ne percevront pas d'indemnité de manquement de fonds.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2023/0029 du 31 mars 2023 demeurent inchangées et restent applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 17 JUIL 2025

Le président
Christophe RIVENQ



Le régisseur

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Lise FOSSAT

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mr Erwan BORNIC

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Magali BONNET

Vu pour Acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Sophie BERTONNIER

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Barbara VANCANT



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Mme Audrey MISTRAL

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

M. Laurent AUGER

Vu pour acceptation



Le mandataire suppléant

(vu pour acceptation en manuscrit)

Alexandra DOS SANTOS

Vu pour acceptation

